



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Vendredi 24 mai 2024

Présents : Valère HIS, Arnaud NICOLLE, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Dimitri BESNE, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Samuel CRAMILLY, Marie-Thérèse THIERRY, Amélie DANTAN, Isabelle LEFEVRE

Absents excusés : Aline SCHRAEN, Stéphane DÉCUYPÈRE, Carole MORETTI, Cédric GODALLIER

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse THIERRY

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2024
2. École primaire – installation des derniers volets roulants
3. Actes de transfert à la métropole Rouen Normandie
4. Annulation de titre 2023 – prise en charge des frais de relance
5. Assurance statutaire – Adhésion au contrat groupe avec le Centre de Gestion
6. Règlement du concours des jardins fleuris - Validation
7. Acquisition de matériel informatique pour l'école élémentaire
8. Fauchage – validation de devis
9. Versement de l'allocation ARCE – autorisation de versement
10. Cimetière - Création d'emplacements réservés « caverne » et validation des tarifs
11. Assurance communale - encaissement du chèque relatif au changement de pare-brise d'un véhicule communal
12. Maintenance défibrillateur - Renouvellement de contrat
13. Association Seine Logement - Renouvellement d'adhésion
14. CLIC Seine Austreberthe – demande de renouvellement de subvention
15. Festivités 80^{ème} anniversaire Ferme de la Résistance – Autorisation de dépense
16. Informations diverses

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Le compte rendu n'amenant pas d'observations, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. ÉCOLE PRIMAIRE – INSTALLATION DES DERNIERS VOLETS ROULANTS

La parole est donnée à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint aux travaux. Celui-ci explique que lors de la commande des volets roulants de l'école élémentaire, 2 ont été oubliés. Il s'agit ici de réparer cet oubli.

Monsieur Arnaud NICOLLE présente le devis de l'entreprise MCP, qui a réalisé la pose des autres volets roulants pour un montant de 1 385,86€ HT, soit 1 663,03€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition et autorisent Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint à faire exécuter les travaux.

3. ACTES DE TRANSFERT A LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Monsieur le Maire explique qu'une délibération doit être prise afin de régulariser le transfert de propriété de la voirie à la Métropole Rouen Normandie et présente le tableau des voies concernées.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident ce transfert.

4. ANNULATION DE TITRE 2023 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RELANCE

Monsieur le Maire explique qu'un titre pour le Ludisport a été envoyé deux fois à une même famille et qu'il est nécessaire d'annuler le titre doublon. Il propose également aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge les frais de relance par Commissaire de Justice d'un montant de 7,52€.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition et chargent Monsieur le Maire de procéder au paiement.

5. ASSURANCE STATUTAIRE – ADHESION AU CONTRAT GROUPE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 53/2021 autorisant le Centre de Gestion à négocier des contrats d'assurance statutaire avec la CNP afin de pouvoir bénéficier des meilleures conditions de garanties. Il rappelle également que cette assurance permet à la Commune d'être remboursée d'une partie des dépenses liées aux absences pour maladie du personnel communal.

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des tarifs et garanties proposées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal choisissent l'option « tous les risques avec franchise de 10 jours pour un remboursement à 90% » pour un montant de cotisation égal à 6,99% des bases de l'assurance pour le personnel affilié à la CNRACL. Pour le personnel affilié à l'IRCANTEC, un seul taux est proposé : 1,10% pour tous les risques avec une franchise de 10 jours.

Monsieur le Maire précise que le Centre de Gestion gèrera les dossiers et qu'un taux de 0,15% de plus sera facturé pour les frais de gestion.

A l'unanimité également, les membres du Conseil Municipal choisissent :

- D'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2025.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- D'autoriser le Maire à résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

6. REGLEMENT DU CONCOURS DES JARDINS FLEURIS – VALIDATION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Amélie DANTAN, conseillère municipale déléguée au fleurissement de la Commune.

Madame Amélie DANTAN présente aux élus les concours proposés aux Saint-Paërois cette année :

- Concours des jardins et balcons fleuris
- Concours photo sur le thème du sport

Elle poursuit en proposant de renouveler le budget 2023 de 1 500€ pour les récompenses de l'édition 2024. La répartition des dotations se fera après le passage du jury et leur remise fera l'objet d'une cérémonie dédiée le 7 septembre.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité et renouvellent la dotation de 1 500€ pour les récompenses.

Madame Amélie DANTAN relaye également la proposition de la Commission des Jardins Fleuris de participer au dispositif « Fleurissons la Seine-Maritime » en vue d'obtenir le label « 1 fleur » pour la Commune, sous condition d'adhésion pour un montant de 175€.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition.

7. ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire explique que Madame la Directrice de l'école élémentaire a demandé à ce que soit réalisé un audit du matériel informatique mis à disposition des enseignantes et des élèves de l'école.

Après avoir fait constater l'obsolescence du matériel, et sur conseil des prestataires consultés, des devis ont été demandés pour l'achat de tablettes pour les élèves et ordinateurs pour les enseignantes aux entreprises Copyweb et Caux Formatique.

Après avoir étudié les caractéristiques des propositions, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retiennent la proposition de l'entreprise Caux Formatique qui s'avère la mieux disante, pour un montant de 8 096,95€ HT, soit 9 716.34 € TTC ;
- Donnent quitus à Monsieur le Maire et Madame Carole MORETTI, adjointe aux affaires scolaires à signer tous les documents afférents ;
- Autorisent la mise en place d'une charte entre la Mairie et l'école élémentaire pour une utilisation optimale du matériel.

8. FAUCHAGE – VALIDATION DE DEVIS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le renouvellement de l'accord avec l'entrepreneur habituel Didier DUPARC pour les travaux de fauchage sur la Commune. Considérant le renouvellement des tarifs 2023 pour l'année 2024, soit 5 007,40€ HT, donc 6 008,88€ TTC, et l'expertise de Monsieur DUPARC concernant la géographie du territoire communal, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le devis présenté et donnent quitus à Monsieur le Maire pour faire engager les travaux.

9. VERSEMENT DE L'ALLOCATION ARCE – AUTORISATION DE VERSEMENT

Monsieur le Maire expose la demande d'une ancienne agente communale bénéficiant du versement de l'allocation de retour à l'emploi de pouvoir bénéficier de l'ARCE.

Vu le décret n°2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime d'assurance chômage, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour créer le dispositif au sein de la Collectivité et en développe le principe.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la création de ce dispositif et autorisent Monsieur le Maire à procéder aux versements de cette allocation sous réserve de réception des justificatifs afférents.

10. CIMETIERE - CREATION D'EMPLACEMENTS RESERVES « CAVURNE » ET VALIDATION DES TARIFS

Monsieur le Maire fait part de l'opportunité de créer des emplacements réservés pour la création de 3 caverne au sein du cimetière communal, résultant d'une demande croissante.

Monsieur le Maire affiche la proposition de l'entreprise Burette de réaliser les travaux pour une uniformisation des emplacements pour un montant de 1 293,87€ HT, soit 1 552,64€ TTC. Monsieur le Maire propose également de louer ces concessions au même tarif que les concessions 50ans, soit 552€.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les propositions et autorisent Monsieur le Maire à faire exécuter les travaux et louer les nouveaux emplacements pour un montant de 552€.

11. ASSURANCE COMMUNALE - ENCAISSEMENT DU CHEQUE RELATIF AU CHANGEMENT DE PARE-BRISE D'UN VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que le pare-brise du véhicule utilitaire communal a dû être changé, suite à un bris de glace. Les démarches auprès de l'assureur ayant abouti à l'envoi d'un chèque de 542,42€ par l'assurance pour remboursement de frais, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque.

12. MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement de la société CARDIOP pour la maintenance du défibrillateur installé sur le mur extérieur de la Mairie pour un montant annuel de 210€ HT, soit 252€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le renouvellement et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

13. ASSOCIATION SEINE LOGEMENT - RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Monsieur le Maire présente la demande de l'association Seine Logement sollicitant un renouvellement de l'adhésion de la Collectivité pour 2024.

La cotisation s'élève à 501,98€, soit 0,38 par habitant.

Les membres du Conseil Municipal valident ce renouvellement à l'unanimité.

14. CLIC SEINE AUSTREBERTHE – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Président du CLIC Seine-Austreberthe sollicitant le renouvellement de la subvention communale pour l'année 2024. Monsieur le Maire rappelle l'action de l'association qui accompagne les personnes âgées et leurs aidants dans leurs démarches. Monsieur le Maire annonce que le montant de la subvention est basé sur une participation par habitant de la Commune, soit 0,30€ * 1 321 (source INSEE 2024).

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le renouvellement de la subvention de 396,30€ et donnent quitus à Monsieur le Maire pour la verser à l'association.

15. FESTIVITES 80^{EME} ANNIVERSAIRE FERME DE LA RESISTANCE – AUTORISATION DE DEPENSE

Monsieur le Maire expose l'organisation des festivités pour le 80^{ème} anniversaire de l'évènement dit de « La Ferme de la Résistance »,

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à :

- Négocier et engager les dépenses suivantes :
 - o Lâcher de colombes,
 - o Ambiance musicale (journée et soir dont la Fraternelle d'Yvetot),
 - o Repas champêtre ouvert aux habitants avec contrepartie financière,
 - o Feu d'artifice,
 - o Renouvellement de la plaque commémorative (sur devis de l'entreprise Burette)
 - o Défilé de voiture,
 - o Camps militaires
- Solliciter une subvention auprès des différents financeurs et constituer un dossier pour l'obtention du label « 80 ans » créé par les services de l'État.

16. INFORMATIONS DIVERSES

- Les Conseillers Municipaux sont invités aux réunions publiques de juin 2024 dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Monsieur le Maire rappelle le Carnaval le 9 juin, organisé par l'Association des Parents d'Élèves de Saint-Paër
- Le même jour auront lieu les élections européennes. Des assesseurs étant manquants, des administrés seront invités à bien vouloir assurer la tenue du bureau de vote.
- Une Fête de la Musique est organisée le 15 juin, une communication a été distribuée aux habitants
- Marche propre ouverte à tous aura lieu le dimanche 23 juin. Une communication a été distribuée en même temps que les bulletins municipaux et une enquête sur le raccordement à la fibre distribuée pour établir un état des lieux afin de remonter à Orange les problèmes constatés pour action.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Valère HIS.

Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse THIERRY,

Carole MORETTI,

Bénédicte GODARD,

Wilfried DURIEU,

Cédric GODALLIER,

Arnaud NICOLLE,

Samuel CRAMILLY,

Dimitri BESNE,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Amélie DANTAN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,